

RCOB01		PME organisées sous la forme d'associations sans but lucratif bénéficiant d'un soutien		
Objectif Spécifique	OS1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe		
Type d'action	2.	Renforcer le soutien aux projets de recherche appliquée coopératifs et co-créatifs		
		Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) commun pour les actions 2, 3, 4 et 5*	Valeur cible programme 2024	Valeur cible programme 2029
		14.867.557,70	-	2
	3.	Soutenir les projets d'accompagnement et de soutien à l'innovation sociale		
		Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) commun pour les actions 2, 3, 4 et 5*	Valeur cible programme 2024	Valeur cible programme 2029
		14.867.557,70	3	30
	4.	Soutenir les projets d'accompagnement et de soutien à l'innovation favorisant l'exemplarité environnementale des PME		
		Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) commun pour les actions 2, 3, 4 et 5*	Valeur cible programme 2024	Valeur cible programme 2029
		14.867.557,70	2	19
Type d'indicateur	Réalisation			
Unité de mesure	ASBL			
Est un sous-indicateur	s.o.			
Interdépendance avec un autre indicateur	s.o.			
Définition	<p>L'indicateur compte toutes les entreprises qui sont organisées sous la forme d'ASBL et qui reçoivent un soutien financier ou non financier du FEDER.</p> <p>Les entreprises comptabilisées au titre de l'indicateur spécifique RCOB01 exercent des activités économiques et commerciales, produisant des biens et des services pour satisfaire les besoins du marché mais elles ne se structurent pas, à la différence des PME reprises par l'indicateur RCO01, en tant qu'organisations à but lucratif.</p>			
Méthode de calcul	<p><u>Objectif 2024</u>: estimation du nombre d'entreprises (sous la forme d'ASBL) bénéficiant d'un soutien au 31/12/2024</p> <p><u>Objectif 2029</u>: estimation du nombre d'entreprises (sous la forme d'ASBL) bénéficiant d'un soutien au 31/12/2029</p> <p><u>Calcul des réalisations</u>: calcul du nombre d'entreprises (sous la forme d'ASBL) bénéficiant d'un soutien</p>			
Points d'attention	<p>- <u>Temporalité de mesure des résultats</u>: Les entreprises (sous la forme d'ASBL) sont à inclure dans les résultats rapportés à partir du premier soutien que reçoit l'entreprise.</p> <p>- Une entreprise (sous la forme d'ASBL) ne peut être comptabilisée qu'une seule fois au niveau du projet, même si elle reçoit plusieurs fois un soutien</p> <p>* Ce montant est disponible pour des projets liés aux actions 2, 3, 4 et 5. En l'absence de pré-répartition entre les différentes actions, ce total est donné à titre strictement indicatif, la valeur des indicateurs étant, quant à elle, déterminée par la performance escomptée pour chaque action. La performance totale de cet indicateur est déterminée en totalisant les estimations relatives aux actions 2, 3 et 4. La sélection des projets de ces 3 actions devra dès lors veiller à atteindre la performance définie au niveau du présent indicateur.</p>			
Justification des résultats	<p>- Un tableau, reprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> > le nom de l'entreprise > le numéro de l'entreprise > la forme légale de l'entreprise > le date de début de l'entreprise > la classification de l'entreprise (micro, petite, moyenne, grande) au début du soutien > description succincte du soutien > une description des activités économiques, et une description des biens et des services pour satisfaire les besoins du marché <p>- Un document officiel, signé par toutes les parties impliquées, justifiant le soutien</p> <p><u>Classification des entreprises</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Micro entreprise (<= 10 employés et chiffre d'affaires annuel ≤ 2 millions d'euros ou bilan ≤ 2 millions d'euros) ; - Petite entreprise (10-49 employés et chiffre d'affaires annuel > 2 millions d'euros - ≤ 10 millions EUR ou bilan > 2 millions EUR - ≤ 10 millions EUR) ; - Moyenne entreprise (50-249 employés et chiffre d'affaires annuel > 10 millions d'euros - ≤ 50 millions d'euros ou bilan > 10 millions d'euros - ≤ 43 millions d'euros) ; - Grande entreprise (>250 employés et chiffre d'affaires > 50 million d'euros ou bilan > 43 millions d'euros). <p>Si l'un des 2 seuils (employés et chiffre d'affaires/bilan annuel) est dépassé, les entreprises sont classées dans la catégorie de taille supérieure. (ESTAT basé sur la recommandation CE 2003/361/CE, annexe, articles 2-3)</p> <p>La taille de l'entreprise soutenue est mesurée au moment de la demande du soutien.</p>			
Source de collecte de données	Porteurs de projets/bénéficiaires finaux			
Fréquence de collecte de données	Semestriel			